

30^e ÉDITION DES DISEURS D'HISTOIRES

« UN GOÛT D'INACHEVÉ »

« L'action collective et le spectacle vivant doivent reprendre leurs droits » tels ont été nos maîtres mots depuis de longs mois. Nous avons tout mis en œuvre pour fêter au mieux les 30 ans des Diseurs d'Histoires. Le mois d'octobre, malgré ses incertitudes, nous a donné raison et... pour ne voir le verre qu'à moitié plein, nous retiendrons ce beau mois d'histoires et de rencontres!

Nous sommes heureux d'avoir accueilli 15 spectacles, 6 artistes et plus de 600 spectateurs dans 13 communes différentes.

Le 9 octobre, **Yannick Jaulin et Alain Larribet** ont ouvert le festival de la plus belle des manières à Froncles. Leur spectacle « *Ma langue maternelle va mourir et j'ai du mal à vous parler d'amour* » est une ode à la beauté des langues, un plaidoyer pour la diversité culturelle.

Marion Lo Monaco, arrivée du Béarn a ensuite livré ses histoires qui nous parlent avec malice des Vieux. A Leffonds, Fayl Billot, Montier en Der et Langres, le public a découvert cette jeune conteuse très expressive.



Profitant d'une météo clémente lors de sa venue en Haute-Marne, **Hélène Bardot** a régalé le public venu arpenter les chemins à ses côtés. Ses histoires d'oiseaux, d'arbres et d'herbes ont enchanté les balades contées dans des sites naturels aux multiples couleurs automnales.

Dans une forme originale, **Monique Repecaud et Vincent Bouchy** ont proposé un spectacle interactif à partir de petits contes philosophiques, orientaux pour la plupart. Le public curieux s'est investi avec plaisir dans les débats qui chaque fois ont pris des tournures différentes et ont entraîné les spectateurs vers des histoires nouvelles...

Nous sommes heureux d'avoir proposé des moments d'évasion au public dans cette période déstabilisante et d'avoir conclu des contrats avec des artistes pour qui l'année 2020 n'aura été que report et/ou annulation.

La 30^e édition du festival restera malgré tout une demi édition ; mais nous ne baissons les bras et nous sommes en train d'organiser le report des spectacles annulés pour l'édition à venir.

RENDEZ VOUS À L'AUTOMNE 2021...



LE CRIB RURAL VOUS INFORME, VOUS ACCOMPAGNE EN S'ADAPTANT



FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FORMATION DES BÉNÉVOLES « LA DEMANDE DE SUBVENTION »

Nous proposons **mardi 24 novembre de 18h30 à 20h30**, une formation gratuite en visioconférence pour appréhender et se former à la demande de subvention. Elle a pour objectifs d'aider les bénévoles et responsables associatifs à compléter un dossier de type « CERFA » et de présenter le DIVA'P (Dispositif de Soutien à la Vie Associative de Proximité) proposé par la Région Grand Est.

Au programme :

- Le « Cerfa » un document à maîtriser pour les demandes de subventions
- Présentation du DIVA'P (Quels types de projet ? Comment s'y prendre pour faire une demande ?)

Pour plus d'informations et pour vous inscrire , benjamin.lambert@mouvement-rural.org ou **06.52.72.09.58**

COVID-19 : ASSOCIATIONS EMPLOYEURS

Le confinement entraîne une adaptation des conditions de travail. Le télétravail doit être mis en place dès lors que cela est possible. Dans le cas contraire il convient à l'employeur de veiller à la mise en place d'un protocole visant à réduire les risques de contamination.

Organisation de travail: L'employeur doit proposer une organisation permettant d'aménager le temps de présence des salariés et de réduire les déplacements domicile-travail. Il doit également fournir un justificatif de déplacement professionnel ([en lien ici](#))

Informations: Il est important de procéder régulièrement à un rappel des règles d'hygiène et de distanciation. Les salariés doivent également être informés de l'existence de l'application « TousAntiCovid » et de l'intérêt de son activation pendant les heures de travail

Sans oublier que pour les entreprises/associations qui sont éligibles au dispositif d'activité partielle, il est possible dès à présent de rouvrir un dossier à effet du vendredi 30 octobre 2020 sur le site de l'ASP ([ici en lien](#)). Enfin la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en tenant des nouveaux risques liés à la situation sanitaire est préconisée.

Extrait du protocole national actualisé au 29 octobre , [ici en lien](#)



COVID 19 : FOIRE AUX QUESTIONS

Le Mouvement Associatif a mis en place sur son site internet une foire aux questions actualisée régulièrement en fonction de l'évolution législative. Elle est constituée de 3 rubriques : Aides et subventions, vie statutaire et engagement.

- Une association est-elle éligible aux aides mises en place par l'Etat ?
- En tant qu'association employeuse, puis-je encore recourir au chômage partiel ?
- Mon association peut-elle passer commandes de masques ?
- Puis-je reporter l'Assemblée Générale ?
- Puis-je recourir à l'attestation dérogatoire spéciale dans le cadre de mon engagement bénévole ?
-

Vous trouverez [ici en lien](#) la réponse à de nombreuses questions ainsi que différents outils mis à disposition pour faire face à la crise

ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS

CE QUI RESTE OUVERT, CE QUI FERME...



Liberté
Égalité
Fraternité

Le confinement mis en place par le gouvernement entraîne des modifications quant aux modalités d'ouverture et d'accueil des **Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**. **Seuls les accueils de loisirs périscolaires**, partenaires indispensables des établissements scolaires pour l'accueil des mineurs, au service des familles et des enfants, **restent ouverts**. **L'organisation de tous les autres types d'ACM** (accueils de loisirs extrascolaires, accueil de jeunes, qu'ils soient avec ou sans hébergement) **est suspendue jusqu'à nouvel ordre**.

Les accueils de loisirs périscolaires pourront être organisés, y compris le mercredi, sur tout le territoire et accueillir les mineurs dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et du protocole sanitaire applicable à ces structures qui sera renforcé. Une nouvelle version du protocole sanitaire sera prochainement diffusée qui reprendra très largement les règles applicables aux établissements scolaires sur les points suivants :

- le port du masque est désormais obligatoire pour les mineurs de 6 ans et plus tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Les encadrants porteront également un masque ;
- les activités devront être organisées par groupes de mineurs ;
- le brassage entre mineurs de groupes différents doit être limité. En fonction de leur taille, les ACM organisent le déroulement des activités pour limiter les croisements entre mineurs de groupes différents. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020. Une attention particulière sera portée sur ce point, lors de l'arrivée et du départ des mineurs dans l'établissement, de la circulation des mineurs dans les bâtiments, des temps de pause ou temps libres entre activités et au moment de la restauration.
- la distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Elle doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents.

Par ailleurs les règles sanitaires suivantes devront être mises en œuvre :

- l'aération des locaux au minimum toutes les 2 heures, d'une durée d'au moins 15 minutes à chaque fois ;
- le nettoyage et la désinfection renforcés des locaux et matériels.

Extrait du site DRJSCS Grand-Est

ACTIVITÉS SPORTIVES : QUE PEUVENT FAIRE LES ASSOCIATIONS ?

► **Les équipements sportifs** recevant du public (ERP) couverts ou de plein air du territoire sont fermés au public. Seuls les publics prioritaires suivants peuvent y accéder munis d'une [attestation](#) :

- Les scolaires et les accueils périscolaires
- Les étudiants STAPS
- Les personnes en formation continue ou professionnelle
- Les sportifs professionnels et toutes les populations accrédités dans le cadre des activités sportives à caractère professionnel
- Les sportifs de haut niveau et espoirs
- Les personnes pratiquant sur prescription médicale
- Les personnes en situation de handicap

► **Pratique sportive encadrée des mineurs**

L'organisation des classes préserve des groupes d'enfants qui restent les mêmes dans les accueils périscolaires. C'est pour éviter le brassage des enfants que l'accueil dans d'autres structures comme les associations sportives n'est pas autorisé. Le ministère des Sports travaille avec les équipes du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et à l'Engagement, les collectivités et le mouvement sportif pour que les acteurs associatifs dans le milieu du sport puissent venir au soutien des loisirs périscolaires, au sein des accueils collectifs de mineurs, après l'école et le mercredi.

L'activité sportive proposée dans ces accueils respectera une pratique individuelle et adaptée au contexte sanitaire.

Extrait du site DRJSCS Grand-Est

INITIATIVES LOCALES

« SPORT TES VACANCES »

Mercredi 28 octobre à Marac, Benjamin Bizet, animateur sportif du Comité Départemental Sportif des Foyers Ruraux est intervenu auprès d'une dizaine de jeunes de 8 à 12 ans. Le thème de la journée était orienté vers les disciplines sportives des jeux d'hiver.

Après avoir débuté avec un morpion géant par équipe de cinq enfants afin de réveiller les organismes. Les enfants ont poursuivi la matinée par une initiation au Floorball, aussi appelé unihockey, activité reprenant les bases du hockey sur glace. Lors de cette initiation, les enfants ont manipulé la crosse à travers des circuits, des exercices de tir et des matchs à thème.

A la suite d'une pause déjeuner bien méritée, les enfants ont découvert le Fingabol (jeu en bois reprenant les principes du foot sur table). L'après-midi a été ponctuée par la mise en place d'une olympiade de différentes petites épreuves sportives, par exemple, le curling-ball, l'épreuve du ski nordique tandem et le biathlon.

Les enfants ont dû coopérer et se dépasser afin d'apporter le maximum de points à leur équipe.

Après le biathlon associant course d'obstacle et tir à l'arc, « les BOUDIBOULAS » ont remporté l'olympiade. Pour finaliser cette belle journée, les enfants ont partagé un goûter.



N'hésitez pas à contacter Thomas Matter ou Benjamin Bizet

si vous souhaitez accueillir « Sport tes vacances » dès que le contexte sanitaire le permettra.

**PENDANT LE CONFINEMENT, LA FDFR ET LE CDSFR RESTENT DISPONIBLES
POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS SOLLICITATIONS.
VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER PAR MAIL.**

Pour la FDFR :

Nathalie Vincent - fdfr.52@mouvement-rural.org

Michèle Moilleron - fdfr.52@mouvement-rural.org

Benjamin Lambert - benjamin.lambert@mouvement-rural.org

Théo Camburet - theo.camburet@mouvement-rural.org

Pour le CDSFR :

Thomas Matter - [cdsmr.52@mouvement-rural.org](mailto:cdsfr.52@mouvement-rural.org)

Benjamin Bizet - benjamin.bizet@mouvement-rural.org